

Objectif Sanitaire

L'action sanitaire ensemble

Éditorial

N° 60 Novembre 2021

Chers collègues,

Une rentrée sans contrainte sanitaire, ça change et cela fait du bien. Nous allons enfin pouvoir reprendre nos rencontres habituelles et nous retrouver pour nos réunions de secteur et une assemblée générale conviviale, programmée le 24 février prochain.



Stéphane Jeanne
Président du GDS

Depuis le 21 avril 2021, la LSA (Loi de Santé Animale) est entrée en vigueur. L'IBR devrait voir sa gestion modifiée mais c'est avant tout en matière de biosécurité et de bien-être animal que ce règlement européen apporte des précisions, sous la responsabilité des éleveurs.

Dans ce cadre, dans l'ensemble de nos communications, nous allons systématiquement mettre des fils rouges sur ces thèmes, en les déclinant par des points techniques spécifiques.

De plus, si la formation des éleveurs à la biosécurité n'est pas encore rendue obligatoire par l'Etat, cela ne saurait tarder. Là encore, en tant qu'organisme de formation agréé, votre GDS dispose de 6 formateurs reconnus par Vivea pour dispenser ces formations. Les 2 premières sessions sont complètes, mais il reste des disponibilités à partir de janvier. Retrouvez toutes les informations sur le site www.gds44.com à la rubrique «FORMATION».

Enfin, localement, au regard de la baisse du cheptel bovin et des perspectives à venir, nous devons nous attacher à rester le plus représentatif des éleveurs, en matière sanitaire, que ce soit auprès de nos partenaires ou de l'administration. Nous avons cette expérience, c'est notre force, nous nous attacherons à emmener les jeunes installés dans la démarche pour que le GDS reste l'association de tous les éleveurs.

Sommaire

P 2 - Vie du GDS

P 3 - Biosécurité

P 4 - BEA : Gestion de la douleur

P 5 - Gestions sanitaires collectives

P 6 - Formations

Calendrier de Novembre Réunions d'information

Mardi 16/11	SAINTE-PAZANNE
Jeudi 18/11	PLESSE
Vendredi 19/11	MONTBERT
Mardi 23/11	ABBARETZ
Jeudi 25/11	FAY DE BRETAGNE
Vendredi 26/11	PONTCHATEAU
Mardi 30/11	SAINT-HERBLON

Agenda

03/02/2022
Conseil d'Administration

24/02/2022
Assemblée Générale GDS 44

Contact

02 40 16 39 00
gds44@reseaugds.com
www.gds44.com



Délégué GDS : Passionnément Eleveur !

Erwann CITEAU
Délégué de Mesquer depuis 10 ans



- 39 ans
- Installation en 2005

EARL LE BASSIN DU MES à MESQUER

EARL : 1 associé + 1 salarié (Anthony)

- ◆ 90 ha de terres argileuses (humides et sèches),
- ◆ 50 ha accessibles – 30 à 35 ha de cultures (maïs et blé),
- ◆ 15 vaches allaitantes (vente en broutard),
- ◆ 800 000 litres de lait (Agrial)
 - 80 vêlages
 - Prim'Holstein (moyenne 11 000 kg/VL)
- ◆ Mécanisation : CUMA quasi intégrale.

Une exploitation en mouvement :

Anthony (le salarié) va s'associer, et dans cette perspective les éleveurs ont entamé la création d'un bâtiment laitier (hors système de traite) avec un objectif maximum de 100 VL à la traite.

Les éleveurs ont opté pour des logettes creuses sur sable (avec grille de stabilisation) + copeaux ou paille en finition : « C'est par souci de bien-être des vaches, que nous avons fait ce choix, malgré une mécanisation de l'entretien plus compliquée. »



PASSAGE DE TMOIN



Après 20 ans de participation au conseil d'administration du GDS de Loire-Atlantique et faisant valoir ses droits à la retraite, Pascal CHENEAU passe le témoin.

« Cette expérience de représentant local des éleveurs, m'a permis de m'épanouir humainement et d'apprendre techniquement. Le conseil des élus GDS reste un lieu d'échange entre éleveurs pour sécuriser la bonne santé de tous les élevages du département. Les discussions sont diverses, tant sur les aspects pratiques de notre métier que sur notre environnement sanitaire.

Je me rappelle d'un travail en conseil d'administration sur l'évolution des règles de la caisse coups durs. C'était complexe de maintenir un esprit de mutualisation et de solidarité, tout en renforçant la responsabilisation des éleveurs. Les systèmes d'élevage évoluent, les aspects humains (organisation, conditions de travail, main d'œuvre disponible) deviennent essentiels pour maîtriser la santé de nos animaux, et la pérennité des exploitations.

A l'échelon cantonal, l'écoute des autres éleveurs et la discrétion de ces échanges me semblent essentielles. Les rencontres organisées avec les collègues locaux, permettaient de mieux participer aux débats lors des 4 rendez-vous annuels à Nantes. La participation assidue à ces instances permet de maîtriser à minima les sujets et les enjeux.

Maintenant je vais avoir le grand plaisir de me consacrer pleinement à ma famille ... »

Erwann CITEAU reprend donc la représentation du canton de Guérande dans le conseil d'administration.

« Aujourd'hui mon travail de délégué est limité avec seulement 3 élevages à Mesquer et avec l'installation d'Anthony, cela me paraît plus facile de m'absenter de l'exploitation. Ce nouveau rôle m'est pour l'instant inconnu... je vais donc découvrir. »





Focus Biosécurité : box d'infirmier et Case à Vêlage

Espaces essentiels, aussi bien en élevage allaitant qu'en élevage laitier, le box d'infirmier et la case de vêlage doivent être bien pensés avant leur conception et être bien dissociés l'un de l'autre.

Une infirmerie ne doit pas servir de case de vêlage et inversement.

Ces 2 box sont indispensables pour assurer la sécurité des intervenants, celle de l'animal et la sécurité sanitaire de votre élevage. Et s'ils sont bien réalisés, c'est un gain de temps non négligeable !

Leur nombre et leur emplacement dépendent de plusieurs facteurs : la taille du troupeau ; la saisonnalité des vêlages ; le nombre d'animaux à isoler.

	INFIRMERIE	BOX DE VÊLAGE
POINTS A PREVOIR lors de leur conception :		
- Intégrer le box dans le bâtiment d'élevage	X	X
- Accessibilité pour un tracteur (curage, déplacer un animal...)	X	X
- Passage d'homme (PH) éloigné du poste de contention de l'animal	X	X
- Point d'abreuvement	X	X
- Outils de contention adaptés : cornadis anti-pendaison, barrière de contention, barrière de césarienne et de tétée, sangle à l'arrière...	X	X
- Profondeur : au moins 5 mètres (pour utiliser une vèleuse)		X
- Points d'eau chaude et froide (tout du moins à proximité)	<i>facultatif</i>	X
- Prise de courant à proximité	X	X
- Eclairage de 250 lux/m ²	<i>facultatif</i>	X
POINTS A RESPECTER dans leur usage :		
- Paillage renforcé pour le confort de l'animal et l'absorption des jus	X	X
- Curage et désinfection systématiques entre 2 passages de bovins	X	X
- Ne pas mettre ensemble 2 bovins avec 2 pathologies différentes	X	
- Garder le contact visuel avec ses congénères	X	X
- Nettoyer et désinfecter le matériel entre chaque utilisation	X	X

Dans la mesure du possible, prévoyez une ambiance lumineuse et bien ventilée. Quant au sol, privilégiez de la terre battue (mélange chaux / argile) à un sol béton (ou alors avec matelas). Ce type de sol est le mieux adapté aux animaux ayant des difficultés motrices, car il est plus souple et moins accidentogène.

Rapprochez-vous d'un conseiller GDS et/ou d'autres éleveurs pour bien concevoir ces espaces et donc bien les positionner dans votre bâtiment d'élevage.



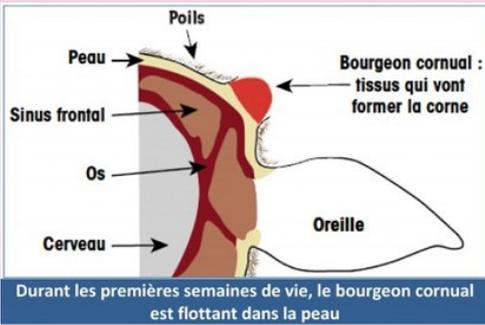
Case de vêlage
Source : IDELE



Box d'infirmier désinfecté avec matelas
Source : GDS 44



Bien-être animal : Gestion de la douleur

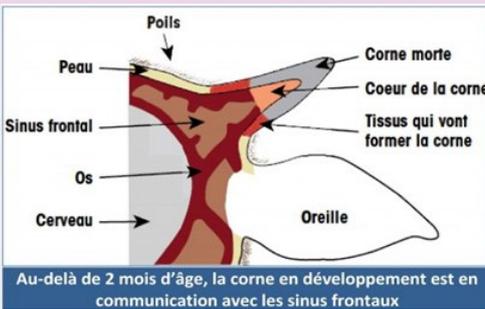


L'ébourgeonnage des veaux est un moment qui peut être difficile pour le veau comme pour l'éleveur : douleur pour l'un, pénibilité pour l'autre, stress pour tout le monde... sans prise en charge de la douleur, c'est le couple homme-animal qui souffre ! Pourquoi et comment peut-on adapter ses pratiques ?

De quoi parle-t-on ?

L'ébourgeonnage est parfois appelé écornage, même si chez le veau il ne s'agit pas de retirer une corne déjà formée, mais plutôt un bourgeon de corne.

A la naissance, le bourgeon cornual est «flottant» dans la peau, sans attache avec les os du crâne. **La soudure avec le crâne se fera progressivement pendant les premières semaines de vie.** Vers 2 mois d'âge, la corne est correctement soudée à la tête, et communique alors avec le sinus frontal : une cavité qui s'étend sous le front de l'animal. C'est le «trou» que l'on observe quand une vache adulte se casse une corne.



Source : RMT—Bien-être animal

Quelle douleur ?

La douleur chez le veau s'observe bien sûr au moment de l'ébourgeonnage, **mais dure encore au moins 9 heures après la manipulation et parfois jusqu'à 36 heures.** Cette douleur s'observe surtout par des modifications du comportement : secouage de la tête et des oreilles, coups de patte, grattage, intranquillité avec couchers levés fréquents et diminution de l'appétit.

Une douleur trop longue ou trop intense retarde la croissance du veau et peut retarder la cicatrisation (donc favoriser l'infection), voire **favoriser l'apparition de maladies** en affaiblissant les défenses immunitaires. Même après disparition de la douleur, les veaux peuvent continuer d'avoir peur de passer la tête par les cornadis pour boire ou devenir peureux et difficilement manipulables. Les bénéfices d'une bonne gestion de la douleur sont donc multiples ! : GMQ (Gain Moyen Quotidien), santé, docilité.

Quand faut-il ébourgeonner ?

Au brûle-corne, on recommande un ébourgeonnage **entre 2 et 4 semaines de vie (avec un maximum à 2 mois d'âge).** Si on agit trop tôt, le cornillon n'est parfois pas encore visible, et le veau est dans une période très sensible aux diarrhées : on évitera de rajouter un stress à cette période. Après 4 semaines d'âge, le cornillon sera plus difficile à retirer, donc la douleur sera plus importante et les risques d'infection seront augmentés.

L'ébourgeonnage à la pâte caustique se pratique généralement dans la première semaine de vie. Il n'en est pas moins douloureux.

Utiliser des anesthésiques et anti-inflammatoires :

La douleur au moment de la cautérisation est bien contrôlée par une **anesthésie générale** : le veau dort pendant 1 à 2 heures et ne ressent pas la douleur. Cette pratique permet aussi de travailler plus calmement, plus proprement et seul. Dans certains cas, une anesthésie locale est également envisageable, mais elle est de courte durée.

L'usage combiné d'un **anti-inflammatoire**, administré idéalement 20 minutes avant la manipulation, permettra de limiter la douleur pendant au moins une journée.



Gestions sanitaires collectives

IBR

97% des bovins de Loire-Atlantique sont sous qualification «troupeau indemne d'IBR».

6 nouveaux troupeaux ont été infectés cette année.

On dénombre maintenant 30 élevages positifs, un chiffre stable par rapport à l'année dernière malgré ces nouveaux cas.

Une nouvelle réglementation nationale IBR est en cours de validation dont l'objectif est d'atteindre l'éradication de l'IBR en France d'ici 6 ans.

Répartition des bovins suivant le statut de troupeau	
« Indemne d'IBR »	97%
« En cours de qualification »	1,0%
« en cours d'assainissement »	1,4%
« non conforme »	0,3%

Bilan BVD

La campagne 2020-2021 a été marquée par la mise en application du plan d'éradication BVD suite à la publication des arrêtés du 31/07/2019 et du 17/02/2020.

La surveillance BVD est obligatoire sur l'ensemble du territoire français. Un statut de cheptel a été défini pour tous les éleveurs du département vis-à-vis de cette réglementation.

Statut favorable: Un cheptel a une surveillance favorable soit par :

- recherche d'anticorps BVD négative dans le lait de tank pour les ateliers laitiers, sur la prophylaxie des 24-48 mois pour les ateliers allaitants ou sur des lots sentinelles dans des situations particulières (vaccination, fin d'assainissement récente,...).
- recherche des statuts des animaux avec absence d'IPI détecté.

84% des cheptels de Loire Atlantique ont un statut favorable en BVD à l'issue de la campagne.

Statut infecté: Elevage où une circulation active du virus BVD a été constatée au cours de la campagne. Ces élevages doivent dépister de façon exhaustive leurs animaux afin de vérifier l'absence d'IPI parmi tous les animaux présents.

4% des cheptels de Loire Atlantique ont un statut infecté en BVD à l'issue de la campagne. Moins de 5 IPI sont détectés dans 80% des troupeaux concernés.

Statut incomplet : 12% des cheptels du département ont encore un statut incomplet. Parlez-en autour de vous, il est essentiel que l'ensemble des éleveurs s'implique de la même manière dans ce plan d'éradication pour qu'il soit le plus efficace possible.

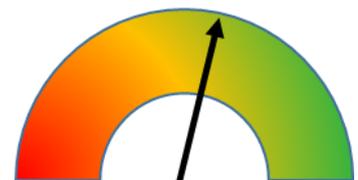
Les 2 années de surveillance ont permis de mettre en évidence des zones du département où la circulation est active. Il est primordial d'échanger entre éleveurs afin de limiter les risques de diffusion que ce soit au pâturage ou lors d'utilisation de matériel en commun, ou lors de visites d'intervenants extérieurs sur votre exploitation.

Pensez biosécurité et n'hésitez pas à nous solliciter pour échanger à ce sujet notamment.

PARATUBERCULOSE : Une surveillance annuelle afin d'évaluer le risque pour votre troupeau.

Depuis maintenant 5 ans, les troupeaux laitiers et allaitants bénéficient d'un indicateur «paratuberculose». Une information vous est envoyée chaque année après la prophylaxie annuelle pour les troupeaux allaitants et au printemps pour les troupeaux laitiers.

Faites tester tout bovin présentant les signes de cette maladie, le GDS prend en charge les frais d'analyses à 100% (test Elisa et coproscopie).



56% des cheptels (laitiers et allaitants) ont un indicateur favorable (sur une période de 5 années consécutives).

FORMATIONS

Formations Biosécurité

Si nous devons vulgariser le terme de biosécurité, nous parlerions de bon sens, de mesures barrières visant à gérer les risques sanitaires dans les élevages et leur environnement.

Introduction, circulation et propagation, et diffusion des maladies sont les trois axes de l'approche biosécurité.

En tant qu'organisme de formation agréé, le GDS vous propose une session chaque mois (de 8 à 12 éleveurs).

Les sessions sont éligibles Vivea et se déroulent selon 2 modalités :

- ◆ Une session de 7h00 en présentiel,
- ◆ Une session mixte, alliant 3h00 de distanciel, sur une plateforme web (à suivre sur 3 semaines de temps) et une session en présentiel de 4h00 pour une application directe à vos élevages.

Retrouver les périodes sur www.gds44.com, rubrique FORMATION.

N'hésitez pas à vous pré-inscrire !



GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

PERFORMANCE SANITAIRE

Mieux vaut prévenir que guérir !
Tuberculose bovine, IBR, leucose, peste bovine...
Les maladies qui peuvent toucher les élevages bovins sont nombreuses et constituent un risque permanent pour les exploitations et l'économie des filières en général. Chaque éleveur dans son activité quotidienne, doit veiller à préserver et protéger la santé de ses animaux.

Protégez la santé de vos animaux
Protégez votre activité

Formez-vous à la biosécurité
Deux cycles de formation sont ouverts à **tous les éleveurs de bovins**

- une formation généraliste
1/2 JOUR EN LIGNE
1/2 JOUR EN PRÉSENTIEL
- une formation mettant l'accent sur la tuberculose bovine dans les régions concernées par cette maladie.
1 JOUR EN PRÉSENTIEL

Inscrivez-vous
Pour plus d'information et retrouver le centre de formation le plus proche de chez vous : www.vivea.fr

Formations Parage

Afin de développer l'autonomie des éleveurs, le GDS 44, en collaboration avec Farago Le Carré, organise 2 à 3 séquences de formation sur l'hiver (découpage par zone géographique). Ces journées se veulent pratiques et ont pour objectif :

- Apprendre à affûter vos outils de parage
- Connaître les gestes de base face à une lésion
- Pratiquer un parage "fonctionnel"
- Savoir réaliser un pansement et poser une talonnette

Retrouver les périodes sur www.gds44.com, rubrique FORMATION

La disponibilité des pareurs professionnels dans notre département s'est fortement dégradée ces dernières années. Cette situation trouve son origine dans l'augmentation importante du nombre de vaches à parer (dissémination de la maladie de mortellaro, augmentation du temps de stabulation...etc).

